



MINEPDED

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

BILAN DES CINQ ANNÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS AU CAMEROUN



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AOÛT 2021

COMITE DE REDACTION

Supervision générale

Monsieur HELE Pierre, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

Dr. NANA ABOUBAKAR DJALLOH, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

Coordination

Prof. TCHAWA Paul, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

M. GOUNES TOUGOULOU John, Inspecteur N°1 au MINEPDED

Equipe de Rédaction du MINEPDED

Prof. TCHAWA Paul, Secrétaire Général

Prof. AMOUGOU Joseph Armathée, DG de l'ONACC

Mme ELOUNDOU, née BEYALA Joséphine Thérèse, Conseiller Technique 1 au

M. GOUNES TOUGOULOU John, Inspecteur N°1

Prof. BRING Christophe, Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles

M. KAGONBE Timothée, Sous-Directeur du Monitoring Ecologique et du Suivi du Climat

Mme ZIEKINE WADOU Angèle, Sous-Directeur de la Biodiversité et de la Biosécurité

Dr HAMAN UNUSA, Chef de la Cellule des Etudes et de la Prospective

M. PAYANG David, Sous-directeur de la Promotion et de la Restauration de la nature

Autres contributeurs

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Ministère de l'Eau et de l'Energie

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Ministère des Forêts et de la Faune

Ministère des Finances

Iconographie, Traduction

M. BEMA MINANG Marcellin, Chef de la Cellule de Communication

Mme Nattang Priscilla Song

M. GOUET GOUET Joseph, Chef de la Cellule de Traduction

Mise en page

CREATIVE CAMEROUN

info@creativecameroun.com

www.creativecameroun.com

Publié avec le soutien du gouvernement fédéral allemand par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Projet Forêt et Environnement (ProFE).





S.E Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

DISCOURS DE S.E.M. PAUL BIYA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN PARIS, LE 30 NOVEMBRE 2015

21EME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE
DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(PARIS, 30 NOVEMBRE - 11 DÉCEMBRE 2015)

Monsieur le Président de la Conférence,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de
Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire Général des Nations
Unies,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les
autorités françaises, et particulièrement le
Président Hollande, pour la qualité de leur
accueil. Je tiens également à les féliciter pour
l'excellente organisation de la COP21 et pour
leur engagement à en assurer le succès. Je
voudrais aussi féliciter le Secrétaire Général
des Nations Unies pour sa contribution à la
préparation de cette rencontre, sans doute,
l'une des plus importantes de ce début
de millénaire. Notre conférence répond
en effet à l'urgente nécessité d'enrayer
les effets destructeurs des changements
climatiques. Nous en avons la responsabilité.
Nous en avons le devoir. Et ici, nous en
avons l'opportunité. Nos conclusions, nos
compromis, pour être crédibles, devront
avoir un caractère contraignant. La tâche
n'est pas insurmontable. Laissons-nous
seulement guider par une exigence de
solidarité humaine et une juste appréciation
de l'urgence de la situation.

NOUS N'AVONS PAS LE DROIT D'ÉCHOUER.

Mesdames, Messieurs, Le Cameroun, faible
émetteur de gaz à effet de serre, entend
poursuivre sa contribution à leur réduction.
Cette contribution se décline comme suit :

Primo. Plan de réduction de 32 %, à
l'horizon 2035, de l'empreinte carbone par
rapport à 2010.

Secundo. Lutte contre la désertification,
élaboration d'un mécanisme pour le
développement propre, gestion durable des
forêts et, dans le cadre de la Commission des
forêts d'Afrique Centrale, action pour une
gestion concertée des forêts du bassin du
Congo.

Tertio. Gestion durable des ressources en eau,
de concert avec les pays de la sous-région,
membres de la Commission du bassin du lac
Tchad et de l'Autorité du bassin du Niger.

Mesdames, Messieurs, Deux sujets
interpellent la COP21.

Il s'agit d'abord de la dégradation continue
des forêts en Afrique Centrale. Celle-ci
diminuera la contribution de ce massif
forestier à la réduction des gaz à effet de serre.

NOUS DEVONS SAUVER LES FORETS DU BASSIN DU CONGO. NOUS DEVONS SAUVER LE SECOND POUMON DE LA PLANETE.

La désertification, qui affecte les pays voisins
du lac Tchad, nous préoccupe également.
Cet immense plan d'eau, absolument
indispensable à la vie des populations et à
la biodiversité, est en voie d'assèchement
progressif. Il a déjà perdu 90 % de sa surface
initiale. SAUVONS LE LACTCHAD. Mesdames,
Messieurs, Nous sommes là pour répondre
aux attentes et aux espoirs de nos peuples.
Alors, faisons preuve de détermination et de
courage politique. Oui, ayons de l'audace et de
la sagesse. Si nous y parvenons, la conférence
de Paris sera ce moment décisif que le monde,
dans sa quête pour la survie de l'humanité,
appelle de tous ses vœux.

Je vous remercie.



M. Joseph Dion NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Autorité Nationale compétente



M. HELE Pierre
Ministre de l'Environnement,
de la Protection de la Nature
et du Développement durable



Dr. NANA ABOUBAKAR DJALLOH,
Ministre délégué au Ministère de
l'Environnement, de la Protection de la
Nature et du Développement durable

Ministres Sectoriels



M. ALAMINE OUSMANE MEY
Ministre de l'Economie de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire



M. LOUIS PAUL MOTAZE
Ministre des Finances



M. JULES DORET NDONGO
Ministre des Forêts et de la Faune



M. GABRIEL MBAIROBE
Ministre de l'Agriculture et du
Développement rural



M. GASTON ELOUNDOU ESSOMBA
Ministre de l'Eau et de l'Energie



DR. TAÏGA
Ministre de l'Élevage, des Pêches
et des Industries Animales



M. MASSENA NGALLE BIBEHE
Ministre des Transports



Mme. CÉLESTINE KETCHA COURTÈS
Ministre de l'Habitat et
du Développement urbain

PRÉFACE

L'accord de Paris est un instrument à portée universelle dédié à la lutte contre le changement climatique à travers des mesures d'atténuation et d'adaptation déclinées en actions et investissements pertinents dans le cadre de cette lutte. Le Cameroun comme les autres parties à cet Accord entend tenir ses engagements en les articulant selon une démarche inclusive et méthodique conforme aux objectifs majeurs de sa Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2035.

Le présent Bilan vise principalement l'évaluation de la période préparatoire (2015-2020) de l'Accord de Paris auquel étaient assignés deux objectifs : la négociation au niveau international des modalités de mise en œuvre des mécanismes préparatoires d'une part, et d'autre part, au niveau des pays, la création des divers cadres et instruments nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord proprement dit.

Ce document synthétique est organisé en quatre chapitres :

Les deux premiers rappellent successivement les obligations des parties à l'Accord de Paris et les engagements pris par le Cameroun dans sa Contribution Déterminée au Niveau National {CDN}. Le troisième chapitre récapitule les actions et initiatives engagées au titre de la période préparatoire, il s'agit, entre autres, des efforts réalisés en faveur de la conservation, du renforcement des puits et réservoirs de carbone ainsi que la réduction des émissions des gaz à effet de serre par secteur, des initiatives portant intégration du changement climatique dans les politiques publiques, des efforts en vue de la mobilisation des ressources financières au niveau national et international et ceux destinés au renforcement des capacités spécifiques nécessaires au respect des engagements du pays pris dans le cadre de l'Accord.

Le dernier chapitre présente les difficultés rencontrées et les perspectives. Il y est mis en évidence le fait qu'au cours de la période de référence (2015-2020), les ressources financières mobilisées au niveau national ont représenté 71% du total contre 29% au niveau international.

Cette tendance traduit incontestablement l'engagement fort de notre pays réitéré par le Président de la République, S.E. Paul BIYA à diverses occasions. Le Cameroun envisagera certainement de revoir à la hausse ses engagements pris dans le cadre de sa CDN en faisant montre de plus d'audace et de pugnacité dans la compétition à l'accès aux fonds disponibles dans les guichets internationaux et dédiés au soutien du verdissement de l'économie en vue de l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Au titre des perspectives à court terme, il est prévu la mise en place d'un Système Mesures, Notification et Vérification en vue du suivi des résultats d'atténuation et d'adaptation, la finalisation de la révision de la CDN et dans son sillage, le parachèvement de la 3^{ème} Communication Nationale et du Rapport Biennal. Il est aussi attendu une mobilisation plus coordonnée et audacieuse du secteur privé.

Ce document bilan a pour cible principale, les décideurs des secteurs porteurs d'enjeux dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Les Organisations Internationales et les autres partenaires techniques et financiers mobilisés pour nous aider à réussir le pari de la réduction des vulnérabilités et du renforcement de la résilience y trouveront des informations utiles.

Ayant revisité à travers ce bilan le chemin parcouru au cours du quinquennat passé, à l'aune de la tenue de la COP 26, nous devons désormais envisager la période de mise en œuvre de l'Accord de Paris avec assurance, détermination et quiétude, en comptant sur les synergies nationales et un accompagnement international mieux coordonné.


HELE Pierre

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS DE S.E PAUL BIYA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT	5
PRÉFACE DU MINISTRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT	7
Liste des sigles et acronymes	11
Contexte	13
01 RAPPEL DES OBLIGATIONS ESSENTIELLES DES PARTIES	17
1.1. OBLIGATIONS COMMUNES AUX PARTIES	18
1.2. RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LA CDN DU CAMEROUN.....	20
1.2.1 Engagements chiffrés	20
1.2.2 Options techniques des engagements du Cameroun	22
02 LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS AU CAMEROUN ENTRE 2015 ET 2020	23
2.1. COORDINATION, OPÉRATIONNALISATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS (ART 3 ET 4)	24
2.1.1 Révision de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)	24
2.1.2 Information et engagement des parties prenantes	25
2.1.3 Planification stratégique de la mise en œuvre de la CDN	26
2.1.4 Perspectives spécifiques d'opérationnalisation de la CDN	26
2.2. CONSERVATION, RENFORCEMENT DES PUIITS ET RÉSERVOIRS DE CARBONE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS SECTORIELLES (ARTICLE 5)	28
2.2.1 Rappel des options spécifiques	28
2.2.2 Actions mises en œuvre entre 2015 à 2020	28
2.2.2.1 <i>Élaboration des documents stratégiques et conduite des projets pilotes..</i>	29
2.2.2.2 <i>Suivi du couvert forestier</i>	29
2.2.2.3 <i>Développement des énergies renouvelables</i>	29
2.3. INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ADAPTATION ET DE LA RÉSILIENCE (ARTICLE 7)	34
2.3.1 Rappel des options spécifiques	34
2.3.2 Actions mises en œuvre entre 2015 à 2020	34
2.3.2.1 <i>Intégration des changements climatiques dans les politiques publiques</i>	34

2.3.2.2 Actions de renforcement de la résilience des communautés et des systèmes écologiques	34
2.4. SYSTÈME D'INFORMATION CLIMATIQUE POUR LA PRÉVENTION ET OU LA RÉDUCTION DES RISQUES, DES PERTES ET DOMMAGES CLIMATIQUES (ARTICLE 8)	38
2.4.1 Rappel de l'importance et des concepts	38
2.4.2 Actions conduites entre 2015 à 2020	38
2.5. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL (ARTICLE 9)	41
2.5.1 Mise en place du cadre organisationnel	41
2.5.2 Situation de la mobilisation financière entre 2015 et 2020	42
2.6 CADRE STRATÉGIQUE D'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES CLIMATIQUES DANS LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT (ARTICLE 10)	47
2.7 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL	48
2.7.1 Rappel des objectifs spécifiques	49
2.7.2 Renforcement des capacités techniques entre 2015 à 2020	49
2.8 CADRE DE TRANSPARENCE (ARTICLE 13)	51
2.8.1 Rappel des objectifs spécifiques	51
2.8.2 Actions de mise en place du cadre de transparence	51

03 **DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PERSPECTIVES** **53**

3.1 LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSCRITES DANS LA CDN DU CAMEROUN COMPRENENT ENTRE AUTRES	54
3.2 PERSPECTIVES.....	55

Contributions des projets à la protection de l'environnement et du climat ProPFE (2016-2019)	55
--	----

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

- ABN** : Autorité du Bassin du Niger
- AFAT** : Agriculture, Forêt et Affectation des Terres
- AFD** : Agence Française de développement
- AFR 100** : Initiative Africaine de Restauration du paysage Forestier
- ASGIRAP** : Appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales
- AUF** : Agence Universitaire de la Francophonie
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BIP** : Budget d'Investissement Public
- CAFI** : Central Africa Forest Initiative
- CBLT** : Commission du Bassin du Lac Tchad
- CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- CDN** : Contribution Déterminée au niveau National
- CNI** : Cadre National d'Investissement
- CPDN** : Contribution Prévue Déterminée au niveau National
- CTCN** : Climate Technology Centre and Network
- DMN** : Direction de la Météorologie Nationale
- DSCÉ** : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
- EBT** : Evaluation de ses Besoins Technologiques
- EnR** : Energie Renouvelable
- EPA** : Etablissements Publics Administratifs
- FA** : Fonds d'Adaptation
- FCPF** : Forest Carbon Partnership Facility
- FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial
- FVC** : Fonds Vert pour le Climat
- GES** : Gaz à effet de serre
- GIZ** : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
- GLAD** : Global Land Analysis and Discovery
- GMV** : Grande Muraille Verte
- IFDD** : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
- IRI** : International de Recherche sur le Climat

- LEDS** : Low Emission Development Strategy
- MINADER** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- MINEE** : Ministère de l'Eau et de l'Énergie
- MINEPAT** : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
- MINEPDED** : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
- MINEPIA** : Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
- MINFOF** : Ministère des Forêts et de la Faune
 - NOAA** : National Oceanic and Atmospheric Administration
 - ONACC** : Observatoire National sur les Changements Climatiques
 - ORSEC** : Plans d'Organisation de Secours
 - OSC** : Organisation de la Société Civile
 - PAC** : Plan d'Action Climat
- PIDACC** : Programme pour le Développement Intégré et l'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger
- PNACC** : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
 - PNDP** : Programme National de Développement Participatif
 - PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
 - PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- PRESIBALT** : Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad
 - PSFE** : Programme Sectoriel Forêt Environnement
 - RATI** : Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International
 - REDD** : Réduction des Émissions liées à la Dégradation et à la Déforestation
- REIFAC** : Réseau d'Experts en Ingénierie de la Formation pour l'Afrique Centrale et les Grands Lacs
- REPECC** : Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique
- SND 30** : Stratégie Nationale de Développement 2020 -2030
- SNIGES** : Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre
- UN DRR** : Programme des Nations Unies pour la Réduction des Risques et Catastrophes
- UOSCF** : Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier

CONTEXTE

Le 12 décembre 2015, la communauté internationale s'est réunie à Paris (France) pour la 21^e Conférence des Parties (CoP21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) dans le but d'adopter un accord universel pour lutter contre les changements climatiques et de s'adapter à ses conséquences, par l'accélération et l'intensification des actions et des investissements nécessaires à un avenir durable et à faible intensité de carbone.

L'objectif visé par l'Accord de Paris est de **renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale actuelle (15°C) à un niveau inférieur à 2°C par rapport à la température moyenne de l'ère préindustrielle (14°C) et par des efforts pour limiter l'augmentation de la température moyenne à 1,5°C**. En outre, l'Accord vise à accroître la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec un développement climato-résilient, faible en émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la mobilisation et l'affectation appropriées des ressources financières, le développement d'un nouveau cadre technologique et le renforcement des capacités ont été requis par les Parties afin d'appuyer l'action des pays en développement et des pays les plus vulnérables, en accord avec leurs propres objectifs nationaux. Les pays développés ont pris l'engagement de mobiliser au moins 100 milliards de dollars chaque année pour accompagner



Chefs d'Etats et de Déléguations au « Sommet One Planet » sur le Climat à Paris

les pays en développement à partir de 2020.

L'Accord prévoit également un cadre de transparence accrue pour l'action et le soutien. Il exige ainsi de toutes les Parties qu'elles présentent leurs efforts sous forme de "Contributions déterminées au niveau National" (CDN) et qu'elles revoient ces efforts à la hausse sur une base périodique régulière. Toutefois, l'Accord respecte le principe de « responsabilités communes mais différenciées », eu égard aux contextes nationaux différents. De plus, il oblige toutes les Parties à rendre compte régulièrement de leurs émissions et de leurs efforts de mise en œuvre.

L'entrée en vigueur de l'Accord étant prévue pour 2020, la période préparatoire (2015 à 2020) devait être consacrée à la négociation sur les modalités de mise en œuvre (« Rulebook ») et à la mise en place des mécanismes préparatoires au niveau des pays parties (stratégie globale, plan d'action, système de suivi évaluation, information et implication des parties prenantes, etc. La finalisation du Rulebook est bloquée par l'article 6, qui traite des mécanismes de coopération dans la mise en œuvre des CDN par l'utilisation de résultats d'atténuation transférés au niveau international (RATI). Cet article prévoit le paiement d'une partie des fonds provenant d'activités des RATI aux pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, pour le financement des activités d'adaptation.



Le Président de la République S.E Paul BIYA, en première ligne des négociations sur le climat.



01

RAPPEL DES OBLIGATIONS ESSENTIELLES DES PARTIES



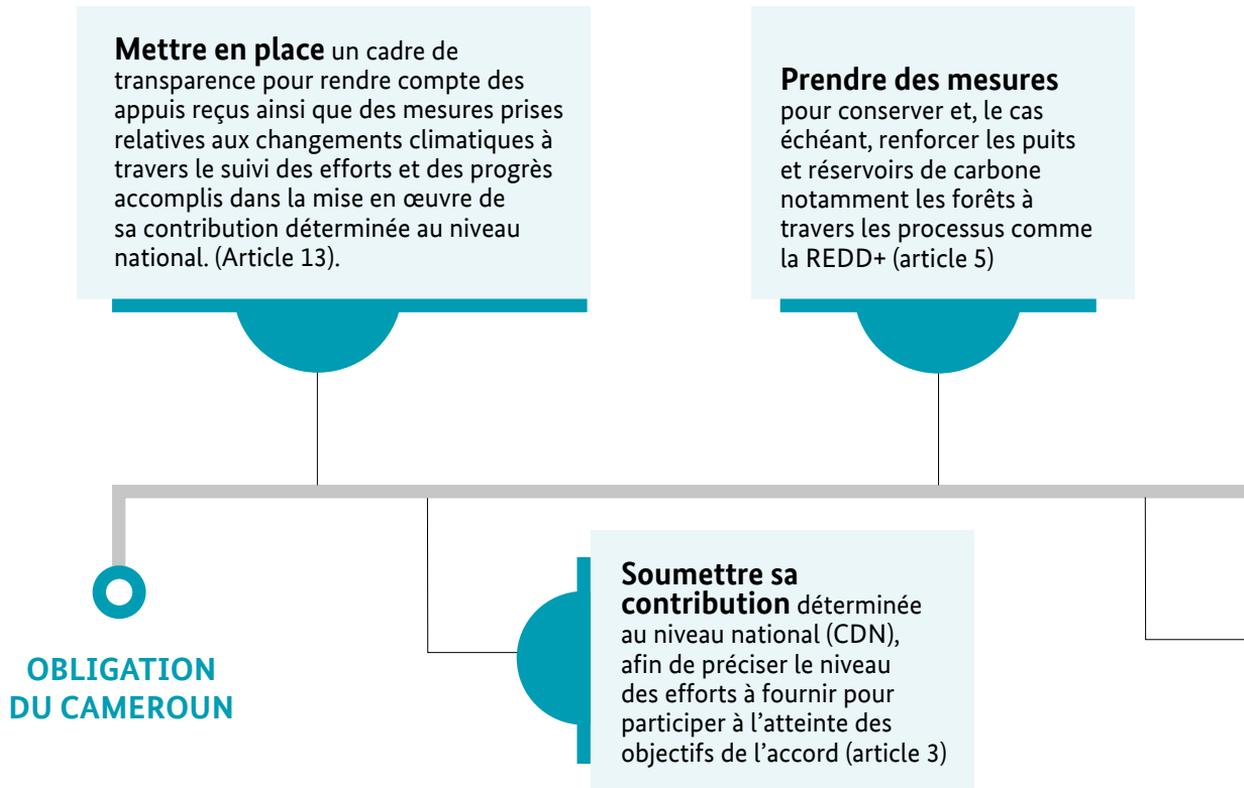
1.1. OBLIGATIONS COMMUNES AUX PARTIES

La période 2015 à 2020 était considérée comme transitoire pour les pays Parties à l'Accord de Paris. Elle devait d'une part permettre de clarifier les modalités de mise en œuvre de l'Accord (Rulebook) mais aussi donner l'opportunité aux Etats de procéder aux réformes nécessaires à la mise œuvre effective de leurs engagements, conformément aux obligations prescrites dans l'Accord (Articles).

Pour affiner les engagements et définir une trajectoire de développement faible en carbone, tout en assurant l'atteinte des ambitions de développement que s'est fixé le Cameroun à l'horizon 2035, il fallait procéder à/au :

- *la mise en place du cadre institutionnel ;*
- *développement des outils stratégiques (Plans, Stratégies spécifiques, Programmes, etc.) ;*
- *test de certaines options techniques sur le terrain ;*
- *l'amélioration des informations climatiques et la mobilisation des ressources.*

Dans les détails, le Cameroun, conformément aux exigences de l'Accord de Paris devait :



Mettre en place un cadre de mobilisation des ressources auprès des différents mécanismes financiers climatiques (sous la ccnucc, privés, bilatéraux et multilatéraux) ainsi qu'au niveau national (portion non conditionnée) pour la mise en œuvre des actions et projets d'adaptation et d'atténuation (article 9)

Mettre en place un système d'information climatique (système d'alerte précoce, préparation aux situations d'urgence, dommages irréversibles et permanents, système d'assurance etc.) Pour prévenir et évaluer l'impact, les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques conformément au mécanisme international de varsovie (article 8)

Préparer le cadre stratégique pour l'intégration des technologies climatiques dans les priorités de développement en conformité avec le mécanisme technologique de l'accord (article 10)

Développer des stratégies, plans et mesures de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, de façon à revoir les ambitions à la hausse par rapport au niveau de la première cdn et ainsi permettre de limiter ou réduire les émissions (article 4)

Promouvoir le renforcement des capacités sur les changements climatiques au niveau national et local, de façon à faciliter l'appropriation par les différentes parties prenantes des concepts (adaptation, atténuation, développement faible en carbone, etc.), Des mécanismes et des opportunités sous la ccnucc, etc. (Article 11)

Renforcer les capacités d'adaptation, de façon à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité des personnes et des systèmes à ces changements, à travers leur prise en compte effectives dans les politiques et l'action publique, ainsi que la mise en place des mesures prioritaires spécifiques au niveau national et local (article 7)

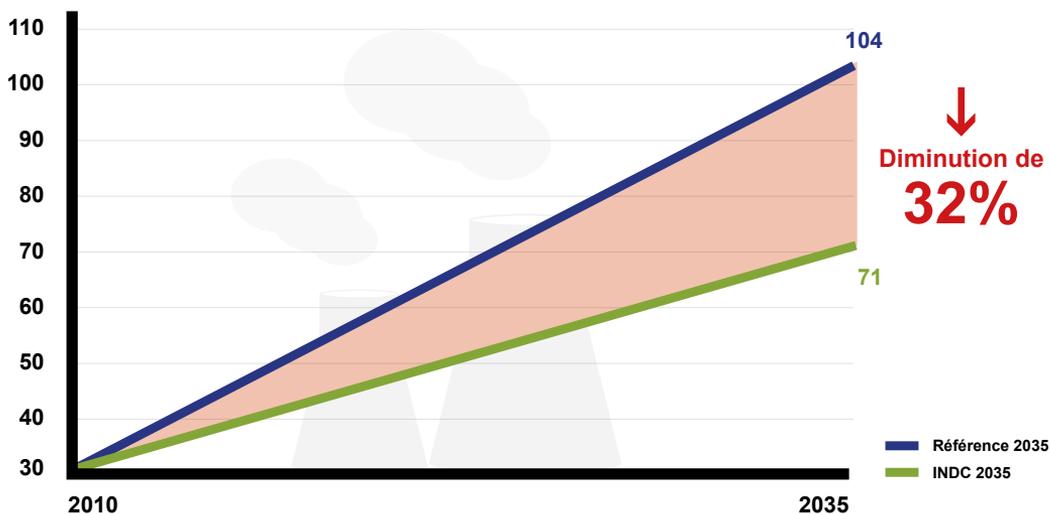
Améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques et les options prises par le pays (article 12)

1.2. RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LA CDN DU CAMEROUN

1.2.1 Engagements chiffrés

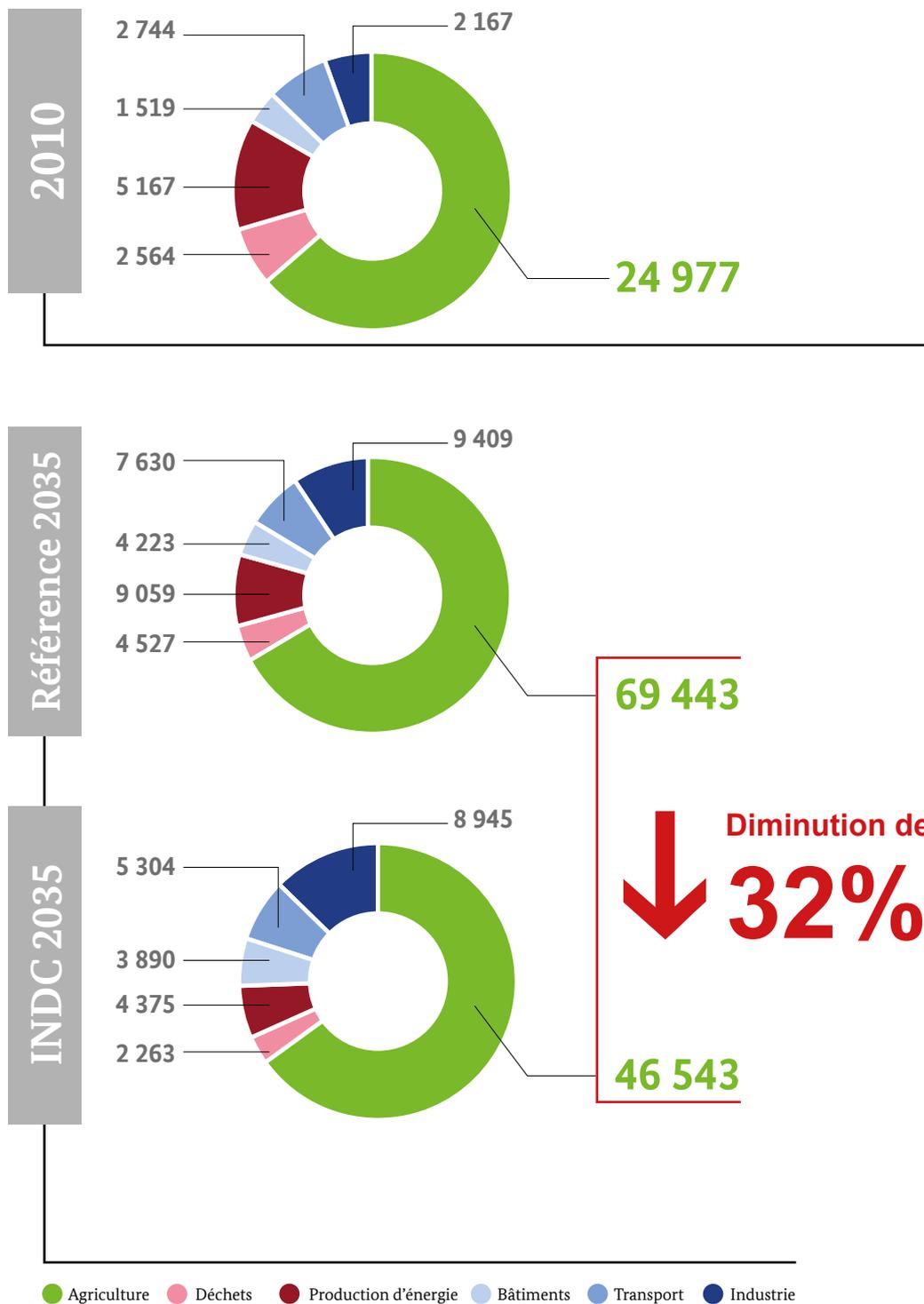
Dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le Cameroun a pris l'engagement de réduire de 32% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2035, par rapport à un scénario de référence dans lequel, aucune intervention publique nouvelle ne vient tempérer les émissions liées au développement du Cameroun.

A ce titre, dans le scénario de référence, les émissions de GES atteignaient 104 MtCO₂-équ. (Millions de tonnes de CO₂ équivalent) en 2035. Dans le scénario CDN, l'augmentation des émissions devait être contenue à 71 MtCO₂-équ. en 2035, soit une diminution de 32%. Les principaux secteurs pris en compte dans cette CDN sont l'agriculture, la production d'énergie, les déchets, les bâtiments, le transport et l'industrie. **L'agriculture couvre à elle seule 69,4% des efforts de réduction à fournir et la production d'énergie 14,2%.**



Evolution des émissions de GES du Cameroun suivant les différents scénarios (MtCO₂eq)

Emissions de GES du Cameroun, hors UTCATF, en MtCO2eq



1.2.2 Options techniques des engagements du Cameroun

Les principales options techniques retenues pour l'atteinte des objectifs comprennent :



N.B.: Cette CDN était en partie conditionnée au soutien de la communauté internationale sous forme de financements, d'actions de renforcements de capacité et de transfert de technologies.



Le
verdissement
de l'agriculture
(intensification,
sédentarisation)

La
gestion
durable des
forêts

L'augmentation
de l'offre énergétique
renouvelable et
l'amélioration de l'efficacité
énergétique (25% d'énergie
renouvelable dans le
bouquet électrique à
l'horizon 2035).

02

LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ACCORD DE PARIS
AU CAMEROUN ENTRE
2015 ET 2020



Pour des raisons de présentation et de cohérence, certaines actions menées sont regroupées autour des grandes thématiques calquées sur les recommandations issues de l'Accord.

2.1. COORDINATION, OPÉRATIONNALISATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS (ART 3 ET 4)

2.1.1 Révision de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)

Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Cameroun a procédé à une première révision de sa CPDN conformément au dialogue régional de Tunis tenu en septembre 2016. L'objet dudit dialogue était de revoir les aspects techniques liés aux arrangements institutionnels, au système de suivi et de monitoring et au développement d'une stratégie de mobilisation des financements.

Les conclusions du dialogue ont permis d'améliorer la CPDN qui est devenue la CDN et qui distingue la part inconditionnelle (efforts internes) des efforts ou appuis attendus des pays développés (part conditionnelle).

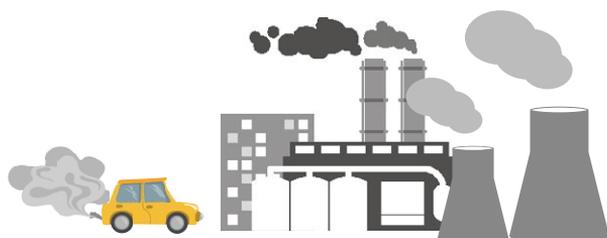
A cet effet, et par correspondance N° A344/SG/PR du 29 /03/17 du Président de la République, le Cameroun a redéfini son engagement comme suit : « Réduire 32% des GES d'ici 2035 dont 11% inconditionnelle et 21% conditionnée à l'appui total de la communauté internationale sous forme de financements, de renforcements de capacités et de transfert de technologie ».



Réduire
32%
des GES d'ici 2035

dont **11%** inconditionnelle
et **21%** conditionnée

à l'appui total de la communauté internationale sous forme de financements, de renforcements de capacités et de transfert de technologie ».





Engagement des Parties prenantes : Représentants des administrations sectorielles et partenaires techniques et financiers au cours d'un atelier.

2.1.2 Information et engagement des parties prenantes

Des rencontres de partage et d'information ont été organisées pour l'appropriation de la CDN par les administrations sectorielles parties prenantes, les partenaires techniques et financiers ainsi que les Organisations de la Société Civile. A l'issue de ces rencontres, un Secrétariat Technique permanent de Suivi de l'Accord de Paris (au niveau Stratégique) présidé par les Services du Premier Ministre et une Coordination Technique conduite par le MINEPDED et impliquant tous les acteurs clés (MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEE, MINHDU, MINTRANSPORT, OSC, Universités, etc.), ont été mis en place pour assurer l'opérationnalité et l'opérationnalisation des engagements.

Ainsi, la Coordination Technique s'est réunie aux fins de déterminer les actions climatiques prioritaires à mener tout en gardant un lien étroit avec les objectifs de développement du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et la Vision d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

2.1.3 Planification stratégique de la mise en œuvre de la CDN

Partant du dialogue et des concertations, trente (30) idées de projets contenues dans dix (10) programmes ont été identifiées en collaboration avec toutes les parties prenantes. Le coût de la mise en œuvre de ces actions a été estimé à 27 132 milliards FCFA à l'horizon 2035 dont 1 089 milliards de FCFA pour les actions d'adaptation au cours des cinq premières années (2016-2020) [**N.B : Rapport d'analyse et documents techniques transmis à la Très Haute Hiérarchie**].

Les trente (30) idées de projet ont été par la suite développées en fiches de projet, notes conceptuelles, requêtes de financement, soumis auprès des différents bailleurs de fonds (Etat, les Banques Multilatérales de Développement, les Mécanismes financiers de la CCUNCC, etc.).

Par ailleurs, afin de promouvoir un développement faible en carbone à travers les actions inscrites dans le cadre de la CDN, le Cameroun a élaboré en 2018 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) un modèle de développement économique (modèle mathématique) qui promeut tout autant l'emploi, la croissance économique, la lutte contre la pauvreté que, la réduction des émissions de gaz à effet de serre contrairement aux approches Business as Usual [Programme : Low Emission Development Strategy (LEDS)].

De plus, le Programme Pays, document qui rappelle les actions prioritaires du pays à soumettre à la recherche du financement climatique pour la période 2020-2025 a été élaboré et approuvé en collaboration avec toutes les parties prenantes.

2.1.4 Perspectives spécifiques d'opérationnalisation de la CDN

Compte tenu des réajustements de la vision de développement du Cameroun reflétés dans la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30), les actions suivantes sont en cours ou projetées :

A

L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la CDN et d'un Plan d'Action Climat (PAC) qui intégreront : une planification temporelle et spatiale des actions à conduire à court, moyen et long terme ; un plan de mobilisation et de traçabilité des ressources financières (interne et externe) ; un plan de suivi et d'évaluation des interventions ; un système interactif d'informations climatiques pour faciliter la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre des politiques publiques, etc.

B

Le réajustement de la CDN actuelle afin de redéfinir les priorités et les actions visant à revoir à la hausse les engagements tel que recommandé par l'Article 4 de l'Accord (en cours) ;

C

La vulgarisation du modèle économique LEDS et l'analyse de l'opportunité de son intégration dans les processus de planification de notre économie pour à terme réduire ou limiter nos émissions de gaz à effet de serre ;

D

La pleine opérationnalisation des mécanismes de coordination de la CDN, en les dotant du pouvoir nécessaire, ainsi que des moyens matériels et financiers conséquents.

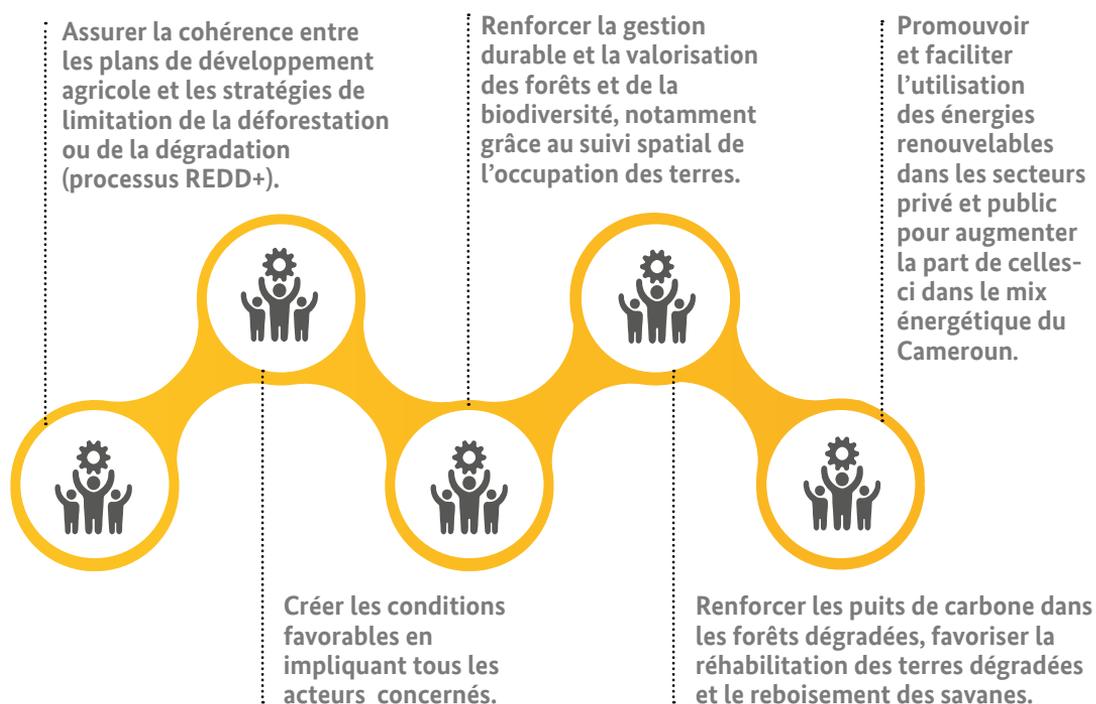


Engagement des parties prenantes : Suivi et évaluation des interventions.

2.2 CONSERVATION, RENFORCEMENT DES PUIITS ET RÉSERVOIRS DE CARBONE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS SECTORIELLES (ARTICLE 5)

2.2.1 Rappel des options spécifiques

La conservation, le renforcement des stocks de carbone forestier et l'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique sont les principales options techniques retenues pour l'atteinte des objectifs de notre CDN (73,6% des efforts). Ils occupent alors une place prépondérante dans les actions climatiques menées entre 2015 et 2020. De façon spécifique, il était question de :



2.2.2 Actions mises en œuvre entre 2015 à 2020

Afin d'assurer la restauration des paysages forestiers, la conservation et la reconstitution des stocks de carbone, les actions ont été conduites à quatre (04) niveaux notamment (i) la préparation des documents stratégiques (ii) l'élaboration et la conduite des projets pilotes, (iii) le suivi du couvert forestier, (iv) la réduction des émissions par le développement des énergies renouvelables.

2.2.2.1 Elaboration des documents stratégiques et conduite des projets pilotes

Les activités suivantes ont été conduites :

La finalisation de la Stratégie Nationale de Réduction des Emissions liées à la Dégradation et à la Déforestation (SN REDD+) avec l'appui du Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) en 2018

1

La réalisation en 2017 d'une étude approfondie des moteurs et tendances de dégradation et de déforestation dans les 05 zones agro-écologiques du Cameroun.

Il en ressort que la déforestation, historiquement autour de 0,1% dans les années 2000, a connu une hausse considérable à partir de 2010 pour atteindre environ 0,23% en 2014. La forêt camerounaise couvrait environ 29 millions d'hectares en 2010 (année de référence de la CDN), elle est passée à environ 25,2 millions d'hectares en 2016 soit une baisse estimée à 3,8 millions d'hectares en six ans (630000 Ha/an). Ces résultats traduisent une diminution assez rapide du couvert forestier, qui peut significativement affecter l'atteinte des objectifs des engagements pris. Toutefois, le zonage unique prévu dans le cadre de la SND 30 peut apporter une solution durable pour inverser cette tendance.

3

L'élaboration du Cadre National d'Investissement (CNI) forestier en 2019 avec l'appui du Central Africa Forest Initiative (CAFI). Le CNI définit les grandes orientations et actions d'utilisation rationnelle et de sécurisation des terres forestières, afin de préserver les stocks de carbone, favoriser le développement durable au niveau local et par conséquent, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Trois grands programmes ont été retenus à cet effet :

- « Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le Plateau Sud du Cameroun » ;
- Résilience et adaptation au changement climatique dans les zones septentrionales du Cameroun ;
- Gestion intégrée des bassins versants dans le plateau de l'Ouest

2

4

La conduite des consultations nationales préliminaires à la mise en place du Système d'Information et de Sauvegarde de la REDD+, ainsi que celles du secteur privé pour la participation aux activités (Agro-industries, Banques, Partenaires au développement, Exploitants forestiers, etc.) en 2019 et 2020.

La réalisation de neuf (09) projets pilotes REDD+ dans les Communes de Pitoa et Lagdo (Nord), Meiganga (Adamaoua), Yoko (Centre), Bangangté, Bana et Bangou (Ouest), Tiko et Limbé 3 (Sud-Ouest)

par le Programme National de Développement Participatif (PNDP) avec l'Appui des Fonds C2D de l'Agence Française de développement (AFD) entre 2017 et 2020.

5

6

L'adhésion à l'Initiative « Grande Muraille Verte (GMV) » (2016), l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action y afférents.

La GMV est une initiative de l'Union Africaine visant à créer une mosaïque d'écosystèmes verts.

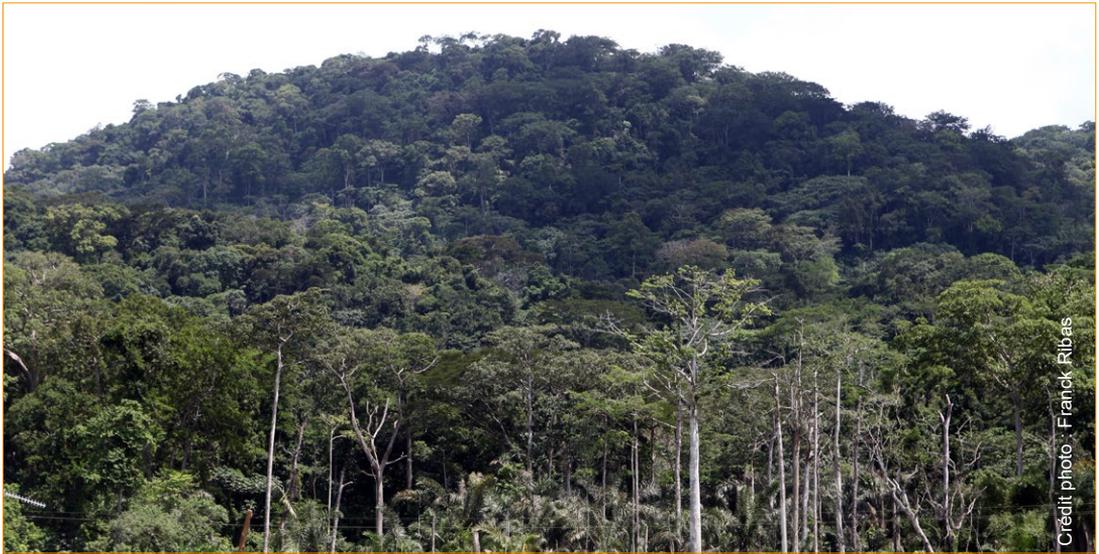
7

L'adhésion en 2016 à l'Initiative Africaine de Restauration du paysage Forestier (AFR100) et Bonn Challenge avec pour ambition de restaurer 12 062 768 ha de terres et de paysages dégradés.

A date, le cadre stratégique d'intervention, les études de faisabilité et deux aide-mémoires de projets ont été élaborés et co-signés par le MINEPDED et le MINFOF.

La mise en œuvre desdits projets est planifiée en 2021. Il s'agit des projets :

- « **Large scale Forest Landscape Restoration (FLR) in Africa** » financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire (BMU). Le projet sera réalisé dans les Monts Bamboutos (Région de l'Ouest) ;
- « **Restauration des Paysages Forestiers RPF au Cameroun** » à conduire dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord, financé par le Fonds Commun/PSFE (KfW).



Une vue de la forêt camerounaise : une contribution décisive à la séquestration du CO₂.

2.2.2.2 Suivi du couvert forestier

Le Cameroun a mis en place en 2016 avec l'appui du World Resources Institute (WRI), l'Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier (UOSCF) dont la mission est de rendre périodiquement compte de l'évolution du couvert forestier par type d'utilisation des terres. Le suivi se fait par des analyses des images satellitaires en utilisant la méthode GLAD (Global Land Analysis and Discovery) développée par l'Université de Maryland. Les résultats du suivi sont émis sous forme de bulletins d'alerte dont l'objectif est de faciliter le contrôle forestier et estimer les émissions/absorptions nationales de carbone. Entre 2016 et 2020, cinq (05) bulletins ont été émis pour signaler 113 041 alertes de perte de couvert. A terme, l'exploitation des bulletins devrait orienter les stratégies d'affectation des terres puisqu'une analyse sectorielle de la déforestation actualisée peut être faite avec une certaine acuité.

2.2.2.3 Développement des énergies renouvelables

Le secteur énergétique est l'un de ceux sur lequel l'engagement du Cameroun a été fondé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En effet, dans la CDN, il est envisagé entre autres, d'adopter et de mettre en œuvre un plan de développement des énergies renouvelables portant à 25% leur part dans le bouquet électrique à l'horizon 2035. Ainsi, les actions suivantes ont été conduites :



AU PLAN STRATÉGIQUE :

- Le bilan énergétique du Cameroun (2016) fait état de la part des différentes formes d'énergie dans le bouquet énergétique ainsi que les émissions de gaz à effet de serre correspondantes entre 2006 et 2015. Cette analyse a permis d'établir le niveau de référence des émissions et les tendances désagrégées pour mieux apprécier les domaines dans lesquels les efforts de réduction hors énergies renouvelables peuvent être envisagés ;
- L'étude préliminaire en vue de l'élaboration du plan directeur de développement des énergies renouvelables avec l'appui de la Coopération Coréenne (2017).



AU PLAN OPÉRATIONNEL :

Le Cameroun à travers le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) a engagé avec l'appui des partenaires au développement, l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux projets qui ont contribué à augmenter de façon substantielle la part des énergies renouvelables (EnR) dans le bouquet énergétique.

En effet, en 2010 (année de référence), la production d'électricité publique à partir des énergies renouvelables était de 40,53 GWh. En 2015, celle-ci est passée à 41,56 GWh (soit une augmentation de 1,03 GWh) pour atteindre 66,3 GWh en 2019 (+59,5% par rapport à 2015). Cette augmentation se justifie par la mise en œuvre du « Projet d'électrification de 166 localités par systèmes photovoltaïques (Phase 1 et 2) exécuté en 2017, qui a apporté 24.2 MW supplémentaires dans le bouquet de production de l'énergie.

Dans la même veine, les projets en cours de développement devraient contribuer très significativement à augmenter la part des EnR dans le bouquet énergétique. A date, la part des EnR est estimée à 1,57% (24,84MW / 1542,3MW).

Ce ratio ne prend pas en compte les installations des particuliers notamment les centrales photovoltaïques

des entreprises et des domiciles, les génératrices à biomasse ou utilisant les huiles végétales régénérées, les panneaux solaires pour l'éclairage publique dans certains centres urbains (marchés passés par les communes), les lampes et petits kits solaires, etc. pour lesquels un inventaire exhaustif est en cours.

Toutefois, le Cameroun poursuit la consolidation de la composante EnR à travers la réalisation des projets planifiés entre 2021 et 2025. Il s'agit de la construction des centrales photovoltaïques de Garoua (30 MW), Ngaoundéré (20 MW), Maroua et Guider (25 MW), Lagdo (20 MW), Mbalmayo (72 MW) ainsi que de la centrale éolienne des Monts Bamboutos (60 MW) et des mini-centrales hydroélectriques de Mbakaou (1,4 MW), Bafang (1,2 MW), Manjo (4,6 MW), Koudini (1,75 MW), Projets 166 localités phase 3 (15 MW), etc.

La mise en œuvre des projets susmentionnés devrait porter la part des EnR dans le bouquet énergétique public à 10,64% (275,8 MW / 2590 MW) en 2025. (NB : la puissance électrique projetée en 2025 est de 2590 MW). En intégrant, les centrales privées (Entreprises, domiciles et Collectivités Territoriale Décentralisée), le Cameroun devrait pouvoir respecter ses engagements en termes d'EnR dans le mix énergétique dans les délais prévus.



Développer les énergies renouvelables pour honorer les engagements pris à la COP 21 sur le climat.

2.3. INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ADAPTATION ET DE LA RÉSILIENCE (ARTICLE 7)

2.3.1 Rappel des options spécifiques

Conformément au Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et à la CDN, les options stratégiques spécifiques retenues par le Cameroun étaient : (i) intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles nationales ; (ii) réduire la vulnérabilité des principaux secteurs et zones agroécologiques du pays aux changements climatiques ; (iii) informer, éduquer et mobiliser la population pour s'adapter aux changements climatiques et (iv) améliorer les connaissances sur les changements climatiques.

2.3.2 Actions mises en œuvre entre 2015 à 2020

2.3.2.1 Intégration des changements climatiques dans les politiques publiques

En 2017, étant donné les enjeux attachés à la résilience de l'économie du pays aux effets des changements climatiques, le Cameroun à travers le MINEPAT a développé avec l'appui de la Banque Mondiale, un guide d'intégration de l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophes dans la planification du développement. Logiquement, la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) prend en compte explicitement des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre (Titre 3.6). De même, l'analyse des risques macroéconomiques d'aggravation des effets des changements climatiques indique une baisse de croissance estimée à 1,5% par rapport au niveau de référence projeté avec plus d'effets sur les secteurs de production rurale.

2.3.2.2 Actions de renforcement de la résilience des communautés et des systèmes écologiques

Certaines administrations en collaboration avec les partenaires techniques et financiers ont engagé entre 2015 et 2020 des actions visant à renforcer la résilience et l'adaptation des populations aux effets des changements climatiques à travers la mise en œuvre de certains projets relevant de leurs préoccupations sectorielles.

De façon globale, les projets mis en œuvre ont permis de tester des options techniques pour rechercher celles qui apporteraient les meilleurs résultats dans le contexte local, afin de pouvoir les répliquer à grande échelle. Ainsi, les programmes suivants ont été déployés sur le terrain :



Pépinière développée dans le cadre du projet PRESIBALT.

Le Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT) (2016-2020).

- Mis en œuvre avec l'appui technique de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et financé par la Banque Africaine de Développement, le Fonds Mondial pour l'Environnement et les Etats riverains du Lac Tchad, le programme avait pour buts : (i) le renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques, (ii) la préservation des écosystèmes et la valorisation des principales activités de production dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, (iii) le renforcement de la paix sociale à travers une bonne gouvernance des ressources partagées. Au Cameroun le Programme est mis en œuvre par le MINEPAT dans la Région de l'Extrême-Nord ;

Le Programme « Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique (REPECC) » (Phase pratique 2015 -2017).

- Financé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le MINEPDED, le REPECC avait pour objectifs d'accompagner les interventions nationales dans la prévention et la réduction des risques de catastrophes liés aux changements climatiques à travers la préservation des écosystèmes et l'amélioration de la résilience des

populations. Exécuté dans les Régions du Nord (Lagdo et Pitoa) et de l'Extrême Nord (Moulvoudaye, Touloum, Maga, Darak et Kousseri), il a permis de : (i) accompagner 700 Organisations Paysannes dans l'adoption et la diffusion communautaire de certaines bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales adaptées aux changements climatiques ; (ii) réaliser les cartes des zones à risques climatiques ainsi que quatre (04) Plans d'Organisation de Secours (ORSEC) pour certaines des communes cibles (inondations, sécheresse, etc.) ; (iii) renforcer les capacités des radios locales dans la conception et la diffusion des programmes de sensibilisation et d'information sur les risques climatiques, etc.



Le Programme « Appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales (ASGIRAP) » (2016-2018).

- Financé conjointement par l'Agence Française de Développement et le Gouvernement du Cameroun et mis en œuvre par le MINADER et le MINEPIA, le programme ASGIRAP avait pour finalité la réduction de la pauvreté en milieu rural et des conflits relatifs à l'utilisation des ressources agropastorales ainsi que l'amélioration de la résilience au changement climatique des exploitations familiales du Nord-Cameroun. Exécuté dans une vingtaine de communes (200 villages) dans les Régions septentrionales, le programme a permis : (i) le micro-zonage, les aménagements hydro-agricoles et la restauration des terres dans les villages concernés ; (ii) la promotion du reboisement à objectifs multiples en associant les arbres pour jachères améliorées (26050), aux arbres fruitiers (3200), à ceux de la lutte contre

l'érosion (3207) et aux arbres pour bois de chauffe et de service (876) ; (iii) la promotion de nouvelles techniques agropastorales adaptées au contexte des changements climatiques notamment la culture sur biomasse (141 ha), les cultures fourragères (25 ha), etc.

En plus des projets susmentionnés le Cameroun a élaboré deux programmes d'adaptation dont la mise en œuvre est prévue pour l'année 2021. Il s'agit du :

Programme pour le Développement Intégré et l'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/NB).

- Financé par le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Banque Africaine de Développement (BAD) et les Etats du bassin du Niger. L'objectif du programme est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations et des écosystèmes du bassin du Niger aux changements climatiques grâce à une gestion durable des ressources naturelles. Au Cameroun, le PIDACC couvrira les arrondissements de Guider (Nord), Mokolo, Hina et Mogodé (Extrême-Nord). Il sera mis en œuvre par le MINEPAT et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) en collaboration avec les autres administrations sectorielles.

Le Programme d'accroissement de la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et à la gestion intégrée des ressources naturelles ».

- Le projet vise à accroître la résilience des communautés locales aux changements climatiques par le développement des moyens de subsistance résilients et la gestion intégrée des ressources naturelles. Financé conjointement par le FIDA et le Fonds d'Adaptation, le projet sera mis en œuvre dans les Régions de l'Extrême-Nord (autour du Parc de Waza), du Nord (autour du Parc de la Bénoué) et du Nord-Ouest (périphérie du parc de Kimbi-Fungom).

2.4. SYSTÈME D'INFORMATION CLIMATIQUE POUR LA PRÉVENTION ET OU LA RÉDUCTION DES RISQUES, DES PERTES ET DOMMAGES CLIMATIQUES (ARTICLE 8)

2.4.1 Rappel de l'importance et des concepts

L'information climatique régulière est primordiale et participe à la prise de décision éclairée. En effet, lorsqu'elle est disponible et fiable, elle donne une meilleure visibilité sur les options opérationnelles des choix politiques, permet d'anticiper plus efficacement les conséquences des phénomènes climatiques extrêmes. En outre, elle permet d'évaluer par des effets de causalité, les pertes, dommages et préjudices imputables aux changements climatiques, surtout dans le secteur agropastoral.

2.4.2 Actions conduites entre 2015 à 2020

L'observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) a entrepris depuis 2016 la mise en place et la diffusion régulière des informations sur la dynamique spatiale (cartographique) et temporelle (journalière, mensuelle et annuelle) des paramètres du climat, ainsi que leur incidence probable sur les processus et activités de développement socio-économique. Ce travail vise à contribuer à la prise de décision opérationnelle indispensable à la résilience climatique de l'économie nationale.



Le Ministre de l'Environnement HELE Pierre et le Ministre Délégué Dr NANA Aboubakar DJALLOH (1er plan) visitent les installations et équipements de l'ONACC.

Ainsi, l'ONACC en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, notamment la GIZ, le PNUD, la FAO, la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), le MINADER, l'Institut International de Recherche sur le Climat (IRI), l'Université de Colombie, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA-USA), AccuWeather, etc. a entrepris de produire et de rendre disponibles avec célérité les informations climatiques et de mener certaines études pour aider à la prise de décision, notamment :

- a) **Les profils climatiques** : il s'agit d'analyses qui caractérisent et évaluent l'évolution passée (entre 1950 et 2015) des paramètres climatiques (pluviométrie et température) et procèdent à une projection du comportement desdits paramètres jusqu'à l'horizon 2090. Elles intègrent également une pré-évaluation macro de leurs incidences sur les secteurs de développement (agriculture, élevage, forêt, santé, etc.) ;
- b) **Les bulletins saisonniers et décennaires** : il s'agit de documents d'information sur le comportement prévisionnel des paramètres climatiques (précipitations et températures) à l'échelle saisonnière (saison climatique) ou décennale (tous les 10 jours). Ils sont élaborés pour les différentes régions et zones agro-écologiques du Cameroun. Lesdits bulletins mettent également en exergue les prévisions, les risques et les impacts socio-environnementaux potentiels (inondation, sécheresse, éboulement, etc.). Ils contribuent à affiner la qualité de la prise de décision politique et opérationnelle ainsi que la planification à moyen et court terme des interventions et des activités ;
- c) **Les bilans climatiques mensuels et annuels** : Il s'agit d'une documentation organisée qui renseigne sur l'évolution réelle des paramètres climatiques en comparaison avec les prévisions et les données historiques. Le bilan climatique permet de confirmer ou d'infirmer les tendances observées dans le passé ainsi que les projections futures obtenues à partir de modèles mathématiques prévisionnels ;
- d) **Les calendriers agricoles annuels** : Du fait des perturbations profondes observées dans l'évolution des paramètres climatiques (pluviosité et température), l'ONACC a entrepris de produire des calendriers agricoles. Cet outil a été conçu pour conseiller/orienter les acteurs de la production agricole, dans le choix des cultures et des périodes de semis, dans un contexte de variabilité du climat ;
- e) **L'évaluation de l'incidence économique des changements climatiques sur les activités de développement** : elle vise à estimer les pertes économiques, les préjudices et dommages sociaux et environnementaux causés par les changements climatiques en utilisant des modèles économiques comparatifs. Elle tient compte du niveau de dépendance l'activité aux variations climatiques.

De façon effective, entre 2019 et 2020, l'ONACC a produit :



Treize (13) bulletins saisonniers et soixante-sept (67) bulletins d'alertes climatiques décennaires, accompagnés de potentiels risques et impacts sur les secteurs de développement ;



Huit (08) profils climatiques pour les régions de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest, du Centre de l'Est, de l'Adamaoua, du Sud, de l'Ouest et du Nord (ceux du Nord-ouest et du Littoral n'ont pas encore été produits) ;



Deux (02) calendriers agricoles pour les campagnes de 2019 et de 2020 ;



Un (01) bilan climatique annuel du Cameroun pour l'année 2019 ;

Six (06) bilans climatiques mensuels (de janvier à juin) pour l'année 2020 ;



Une (01) étude sur l'évaluation économique de l'impact des changements climatiques sur les rendements des cultures vivrières dans les régions du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest Cameroun.

Les résultats du bilan climatique annuel de 2019 confirment un accroissement moyen net de la température au Cameroun de 1,2°C ainsi qu'une augmentation des totaux moyens mensuels des précipitations par rapport aux données mensuelles historiques de 1950 à 2018.

2.5. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL (ARTICLE 9)

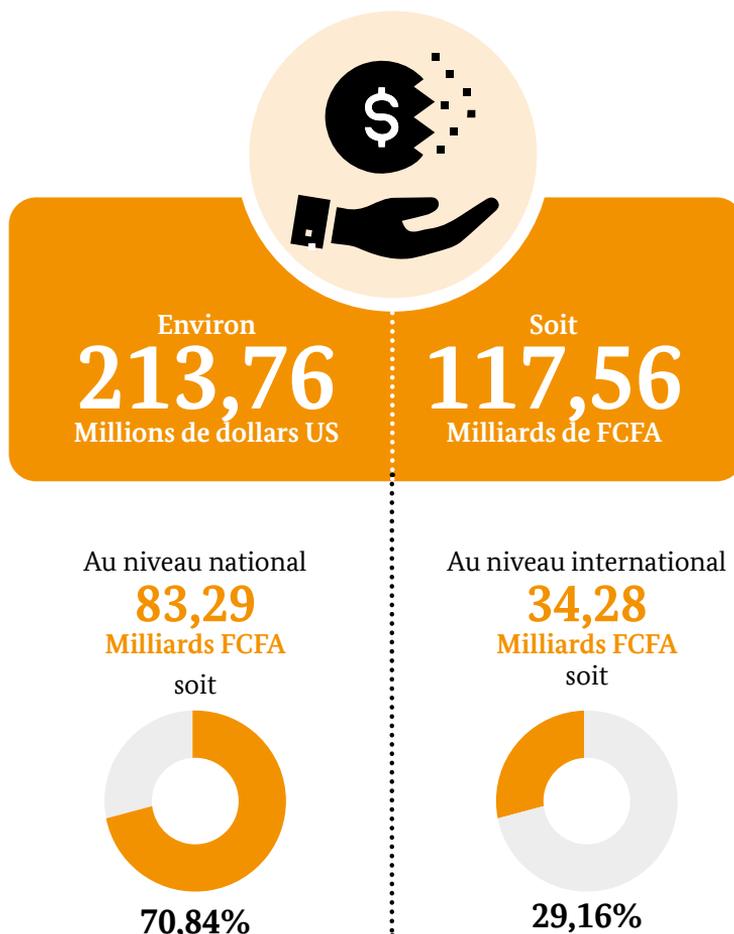
2.5.1 Mise en place du cadre organisationnel

Pour assurer la mise en œuvre des engagements, les pays Parties à l'Accord devaient mobiliser les ressources financières, matérielles et humaines autant au niveau national qu'international. A cet effet sur le plan organisationnel, le Cameroun à travers le MINEPDED a :

- **Mis en place le Comité de Coordination des Projets liés à la Finance Climatique dont les missions sont de :** (i) coordonner les stratégies d'accès aux financements disponibles dans les guichets sous la CCNUCC et les autres opportunités de la finance climatique ; (ii) sensibiliser et informer les sectoriels et les autres parties prenantes sur les opportunités disponibles ; (iii) appuyer et faciliter le processus d'accréditation des entités nationales éligibles auprès des différents fonds ; (iv) appuyer les différents points focaux (Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation, CCNUCC) dans l'accomplissement de leurs missions, (v) optimiser les mécanismes de suivi des projets à vocation climatique ;
- **Désigné les responsables en charge du suivi des mécanismes financiers sous la CCNUCC** notamment l'Autorité Nationale Désignée auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Point Focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Point Focal du Fonds d'Adaptation (FA) ;
- **Engagé le processus d'accréditation du Ministère des Finances, de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et l'ONG ADEID auprès du Fonds Vert pour le Climat** comme entités nationales accréditées. (Toutes ces entités sont à la première phase du processus) ;
- **Engagé les consultations avec les partenaires techniques et financiers** pour l'élaboration et le co-financement des projets à soumettre à la finance climatique (discussions bilatérales).

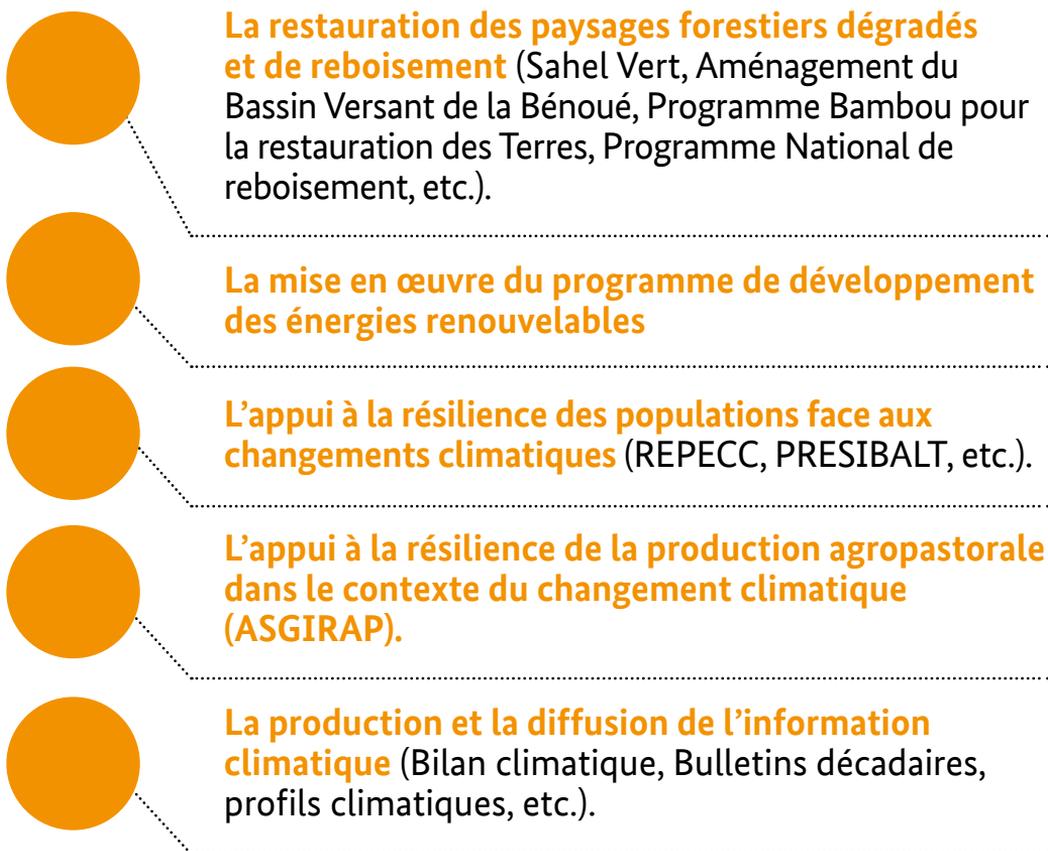
2.5.2 Situation de la mobilisation financière entre 2015 et 2020

Entre 2015 et 2020, le Cameroun a mobilisé environ 213,76 millions de dollars US soit environ 117,56 milliards FCFA pour les activités prévues ou en lien avec la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ce montant est constitué des ressources mobilisées au niveau national (83,29 milliards FCFA soit 70,84%) et international (34,28 milliards FCFA soit 29,16%).



Les ressources mobilisées au niveau international comprennent les dons, les mises à disposition et les prêts contractés dans le cadre des mécanismes et initiatives spécifiques à certaines questions liées au climat (principalement la conservation et la restauration des forêts) ainsi que des mécanismes financiers sous la CCNUCC (FVC, FEM, FA, etc.).

Les ressources au niveau national représentent les fonds du Budget d'Investissement Public (BIP) engagés par les administrations et les Etablissements Publics Administratifs (EPA). Elles intègrent les prêts contractés dans le cadre des accords bilatéraux avec les pays amis, étant donné que le Cameroun doit les rembourser. Elles représentent les activités ou actions prescrites dans la CDN et réalisées par les différents acteurs. Il s'agit notamment de :



Il est important de noter que contrairement aux ressources mobilisées au niveau national (dépenses effectuées), les ressources internationales sont constituées des financements déjà exécutés ou en cours et ceux bouclés mais en attente. Cette différence s'explique par quatre raisons essentielles :

- les ressources internationales ne sont pas directement gérées par les pays, mais plutôt par les entités accréditées ou de mise en œuvre ;
- les procédures de déblocage des fonds dans les mécanismes sous la CCNUCC sont longs et complexes et peuvent prendre du temps après l'approbation du projet ;

- des arrangements institutionnels et légaux spéciaux sont généralement requis ;
- la mise à disposition des ressources nécessite très souvent la mobilisation des contreparties au niveau national, ce qui représente une contrainte liée à la planification des ressources au niveau national.

Toutefois, les perspectives à court terme (2021 ou 2022) sont prometteuses en matière de mobilisation des ressources auprès du Fonds Vert pour le Climat. En effet, le Cameroun est partie prenante à trois montages financiers approuvés par Fonds Vert pour le Climat pour lesquels des négociations ont été engagées avec les partenaires pour clarifier les conditions et modalités d'accès à ces ressources afin que la partie camerounaise puisse apprécier la part qui lui a été accordée. Il s'agit des projets :

«Climate Investor One» supporté par la Société Financière Néerlandaise pour les pays en Développement (FMO).

Il couvre onze (11) pays et a pour but de faciliter le financement mixte des projets d'énergies renouvelables. Le montant global du projet est de 821,5 millions USD.

821,5
Millions USD

«Transforming Financial Systems for Climate» de l'Agence Française de Développement (AFD)

dont l'objectif est d'octroyer des prêts et une assistance technique à 17 pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes afin de créer des marchés autonomes en matière d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de résilience au changement climatique. Le coût du projet est de 742 millions USD.

742
Millions USD

« Global Subnational Climate Fund (SnCF Global) – Equity (750 millions USD) et « Global Subnational Climate Fund (SnCF Global) – Technical Assistance (TA) Facility (28 millions USD) portés par Pegasus Capital Advisors (PCA) et l'UICN.

Le programme a pour objectifs d'apporter une assistance technique aux pays parties et susciter la mobilisation des ressources dans le secteur privé pour la réalisation des projets d'énergie renouvelables, le développement urbain, la valorisation des déchets. Un minimum de 5 millions USD a été sécurisé pour chaque pays dans le cadre de ce programme, mais les pays peuvent solliciter jusqu'à 75 millions USD selon leur capacité de mobilisation des co-financements et la pertinence du projet.

75
Millions USD

Le tableau suivant présente la synthèse de la mobilisation financière entre 2015 et 2020.

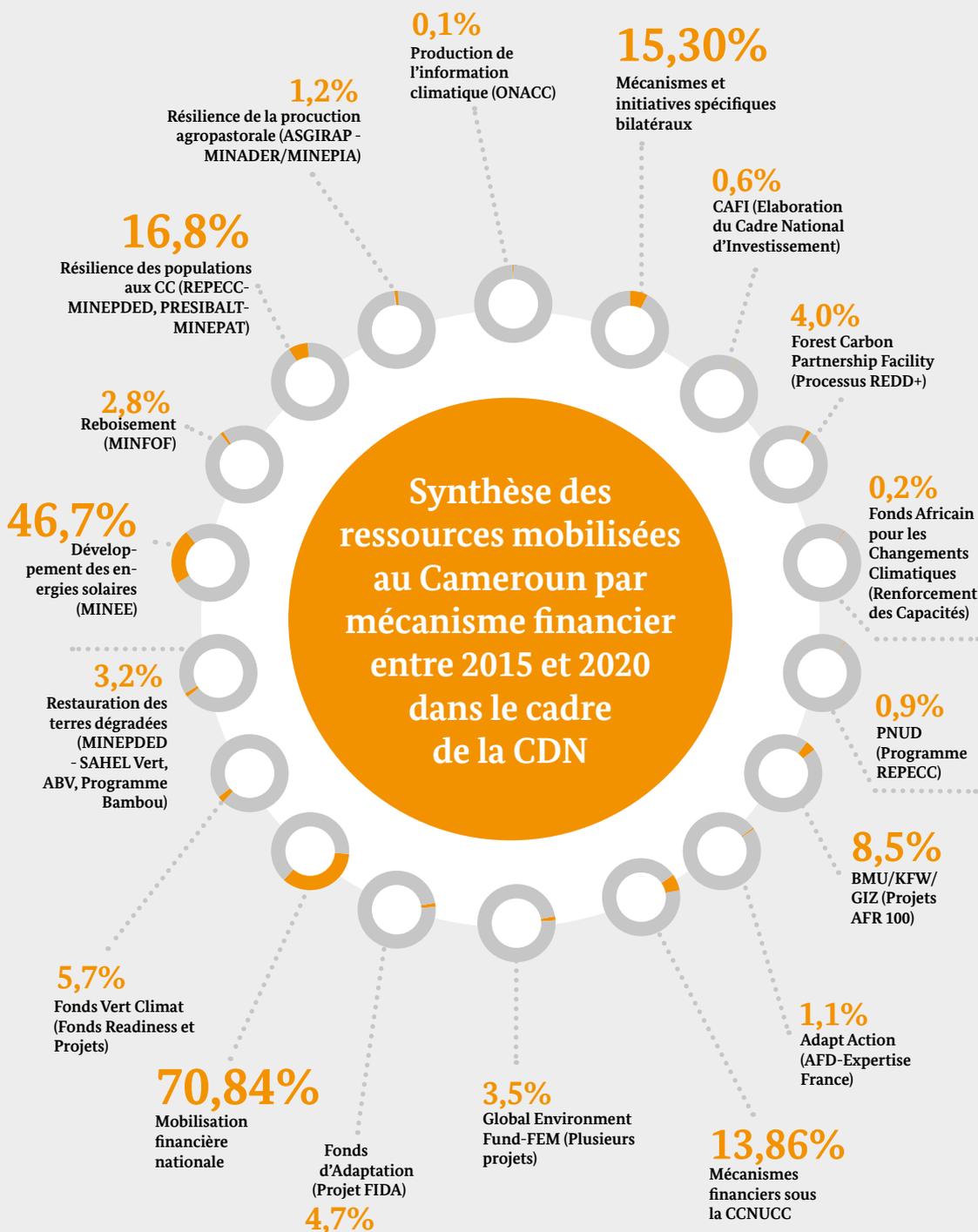
NB : Par rapport aux 27132 milliards nécessaires à l'atteinte de ses engagements, le Cameroun n'a mobilisé que 117,56 milliards soit 0,43%.

Tableau I : synthèse des ressources mobilisées au Cameroun par mécanisme financier entre 2015 et 2020 dans le cadre de la CDN

MÉCANISME CONSIDÉRÉ	MONTANT TOTAL (US DOLLARS)	MONTANT EN FCEA (TAUX DE CONVERSION A.550)	POURCENTAGE	MONTANT EXÉCUTÉ OU EN COURS D'EXECUTION (US DOLLARS)	MONTANT MOBILISÉ NON EXÉCUTÉ (US DOLLARS)
Mécanismes et initiatives spécifiques bilatéraux	32 711 000	17 991 050 000	15,30%	9 111 000	23 600 000
CAFI (Elaboration du Cadre National d'Investissement)	1 250 000	687 500 000	0,6%	1 250 000	-
Forest Carbon Partnership Facility (Processus REDD+)	8 600 000	4 730 000 000	4,0%	3 600 000	5 000 000
Fonds Africain pour les Changements Climatiques (Renforcement des Capacités)	400 000	220 000 000	0,2%	-	400 000
PNUD (Programme REPECC)	1 861 000	1 023 550 000	0,9%	1 861 000	-
BMU/KFW/GIZ (Projets AFR 100)	18 200 000	10 010 000 000	8,5%	-	18 200 000
Adapt Action (AFD-Expertise France)	2 400 000	1 320 000 000	1,1%	2 400 000	-
Mécanismes financiers sous la CCNUCC	29 618 225	16 290 023 750	13,86%	4 869 541	24 748 684
Global Environment Fund-FEM (Plusieurs projets)	7 554 126	4 154 769 300	3,5%	4 067 126	3 487 000
Fonds d'Adaptation (Projet FIDA)	9 982 000	5 490 100 000	4,7%	-	9 982 000
Mobilisation financière nationale	151 434 000	83 288 700 000	70,84%	151 434 000	ND
Fonds Vert Climat (Fonds Readiness et Projets)	12 082 099	6 645 154 450	5,7%	802 415	11 279 684
Restauration des terres dégradées (MINEPDED - SAHEL Vert, ABV, Programme Bambou)	6 806 000	3 743 300 000	3,2%	-	-
Développement des énergies solaires (MINEE)	99 744 000	54 859 200 000	46,7%	-	-
Reboisement (MINFOF)	6 067 000	3 336 850 000	2,8%	-	-
Résilience des populations aux CC (REPECC-MINEPDED, PRESIBALT-MINEPAT)	35 928 000	19 760 400 000	16,8%	-	-
Résilience de la production agropastorale (ASGIRAP - MINADER/MINEPIA)	2 654 000	1 459 700 000	1,2%	-	-
Production de l'information climatique (ONACC)	235 000	129 250 000	0,1%	-	-
TOTAL	213 763 225	117 569 773 750	100%	165 414 541	48 348 684

* : Il s'agit des projets approuvés, mais dont les procédures de mis à disposition des ressources sont encore en cours

Synthèse des ressources mobilisées au Cameroun par mécanisme financier entre 2015 et 2020 dans le cadre de la CDN



2.6. CADRE STRATÉGIQUE D'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES CLIMATIQUES DANS LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT (ARTICLE 10)

Pour répondre à cette exigence, le Cameroun a engagé en 2020 avec l'appui technique du Climate Technology Centre and Network (CTCN-UNIDO) et le financement du Fonds Vert pour le Climat, l'Évaluation de ses Besoins Technologiques (EBT). Cette évaluation permet de déterminer en fonction des priorités de développement, les technologies dites « climatiques » qui peuvent être adoptées dans le contexte local pour les questions d'adaptation et d'atténuation. A l'issue de cette analyse, le Cameroun élaborera cette année les Plans d'Action Technologique pour l'adaptation et pour l'Atténuation.



2.7. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL

2.7.1 Rappel des objectifs spécifiques

Le renforcement des capacités vise à doter le Cameroun de l'expertise nécessaire en lien avec les changements climatiques, en renforçant les capacités techniques des personnels de l'administration, en intégrant dans les parcours universitaires des programmes de formation orientés et en formant les Organisations de la Société Civile (OSC) sur l'accompagnement des communautés à la résilience.

Les formations les plus importantes sont relatives à : (i) la préparation et à la participation aux négociations nationales et internationales sur les changements climatiques ; (ii) les inventaires de gaz à effet de serre et le bilan carbone des pays ; (iii) la gestion des risques climatiques ; (iv) la mise en place et le suivi de la transparence des informations techniques et financières dans le cadre de l'action climatique, etc.

2.7.2 Renforcement des capacités techniques entre 2015 à 2020

Le Cameroun a signé de nombreux accords de coopération avec certaines institutions spécialisées pour le renforcement des capacités du personnel des administrations camerounaise. A cet effet,

20
Experts



Vingt (20) experts des administrations techniques (MINEPDED, MINEE, MINADER, MINFOF, MINTRANSPORT) ont été formés sur les inventaires de gaz à effet de serre avec l'appui du CITEPA-France en 2018 ;

06
Experts



Six (06) experts ont bénéficié des stages techniques sur les risques climatiques au National Disaster Training Center (en Corée) avec l'appui de la Coopération Coréenne et du Programme des Nations Unies pour la Réduction des Risques et Catastrophes (UN DRR) (2017 à 2019) ;

08
Personnes



Huit (08) personnes ont été intégrées à la liste des experts en inventaire de gaz à effet de serre de la CCNUCC pour le renforcement des capacités et la certification sur la préparation et l'analyse des rapports biennaux et des communications nationales (2019 à 2020).

01
Expert



Un (01) expert a suivi une formation approfondie sur les inventaires de gaz à effet de serre dans le domaine de l'énergie et des procédés industriels avec l'appui de la coopération coréenne (2019).

02
Experts



Deux (02) experts ont effectué un stage pratique sur la conduite des inventaires de gaz à effet de serre des secteurs Agriculture, Forêt et Affectation des Terres (AFAT) à Singapour (2019).

20
Personnes



Vingt (20) personnes ont été imprégnées sur les approches d'appréciation et de lutte contre la vulnérabilité climatique avec l'appui de l'Université de Yaoundé I (2020).

10
Femmes



Dix (10) femmes ont pris part à une formation offerte par Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) sur la préparation et la conduite des négociations internationales sur les changements climatiques, pour mieux prendre en compte les questions de genre dans la conduite des activités (2020).

Formation



Par ailleurs, en janvier 2020, **une formation sur l'intégration des questions climatiques et des risques dans la planification urbaine a été effectuée aux universitaires, aux professionnels et aux cadres de l'administration** avec l'appui de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et la Banque Mondiale (BM).

Outre les formations susmentionnées, la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I envisage dès la rentrée universitaire 2021, de proposer un parcours de 'Master Professionnel en Inventaire de gaz à effet de serre et négoce de carbone'. Le projet bénéficie de l'appui technique et financier de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et du Réseau d'Experts en Ingénierie de la Formation pour l'Afrique Centrale et les Grands Lacs (REIFAC).



Photo de l'université de Yaoundé 1

2.8. CADRE DE TRANSPARENCE (ARTICLE 13)

2.8.1 Rappel des objectifs spécifiques

Le cadre de transparence permet de rendre compte des efforts fournis en termes d'adaptation et d'atténuation dans la mise en œuvre de la CDN. Il présente ainsi le résultat chiffré des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de conservation ou de renforcement des stocks de carbone existants (forêt et tourbière), de flux financiers entrants ou mis en jeu en interne.

2.8.2 Actions de mise en place du cadre de transparence

Le Cameroun a mis en place en 2019 un Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNIGES) qui permettra de procéder aux émissions sectorielles de gaz à effet de serre sur une base périodique à partir des données issues des initiatives de développement. Les applications, les plateformes d'échange d'informations et de données, ainsi que les équipements nécessaires au fonctionnement de ce système ont été acquis.

Y faisant suite, le Cameroun a démarré sa troisième Communication Nationale sur les changements climatiques. Il s'agit d'un diagnostic de la situation climatique du Cameroun qui prend en compte les circonstances nationales, recense les différents secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en fonction du niveau de développement, estime ces émissions, évalue la vulnérabilité sectorielle par rapport aux changements climatiques afin de proposer une stratégie de réponse globale (mesures d'atténuation et d'adaptation).

La troisième Communication Nationale procédera aux inventaires de gaz à effet de serre de l'année 2020 qui serviront de base pour apprécier les efforts fournis par rapport au niveau de référence (2010) et aux projections (2035) de la CDN.

De même, et ce conformément aux exigences de l'Accord, le Cameroun a engagé l'élaboration de son premier rapport biennal qui statuera sur les efforts fournis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au cours des deux dernières années, sur les avancées en termes de réduction de la vulnérabilité et sur les flux financiers mobilisés par le pays. Ce rapport sera élaboré tous les deux ans.

Disponibilité de l'eau potable : un challenge dans la partie septentrionale du pays.



03

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PERSPECTIVES



3.1. LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSCRITES DANS LA CDN DU CAMEROUN COMPRENENT ENTRE AUTRES :

La forte dépendance aux financements extérieurs pour le renforcement des capacités techniques et matérielles et la conduite des travaux préliminaires (inventaire de référence, mise en place du système Mesures, Notification et Vérification, élaboration des projets, etc.).

L'insuffisance des moyens mis à la disposition pour la coordination et le suivi des efforts aux niveaux national et sectoriel, essentiels pour l'effectivité et l'efficacité du système de Mesure, Notification et Vérification des actions d'adaptation et d'atténuation.

L'absence d'un cadre de concertation au niveau des autres administrations sectorielles pour le suivi des actions menées, ce qui ne permet pas de capter tous les efforts fournis et les ressources mobilisés surtout par les partenaires (la désignation d'un Point Focal sectoriel semble insuffisante pour conduire ces activités).

La longueur, la complexité et le changement régulier des procédures d'accès aux ressources de certains mécanismes financiers sous la CCNUCC (FA et FVC) qui retardent la mise en œuvre de certains projets ou de certaines actions urgentes bien que celles-ci aient déjà été approuvées.



3.2. PERSPECTIVES

Face à l'urgence de l'action et compte tenu du contexte national, les actions suivantes sont à conduire à court terme :



La mise en place du Système Mesures, Notification et Vérification qui intègre le SNIGES, le suivi des flux financiers ainsi que le suivi des résultats d'atténuation et d'adaptation. Le système MNV permettra de :

- (i) définir l'organisation institutionnelle à mettre en place au niveau national et auprès de toutes les administrations parties prenantes à la CDN,
- (ii) arrêter les critères et indicateurs de mise en œuvre et de suivi des actions au niveau sectoriel ;
- (iii) déterminer le type et le format des données à collecter et à transmettre ;
- (iv) concevoir une base de données qui renseigne en temps réel sur les efforts fournis par le pays.



La finalisation de la 3e Communication Nationale et du Rapport Biennal.

Ils permettront de statuer objectivement sur les efforts fournis par le Cameroun en matière de réduction des émissions de GES par rapport au niveau de référence (2010) et d'évaluer les avancées en ce qui concerne l'adaptation et la résilience.



L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la CDN et d'un Plan d'Action Climat (PAC) qui intégreront une planification spatio-temporelle des actions à conduire à court, moyen et long terme, un plan de mobilisation et de traçabilité des ressources financières (interne et externe), un plan de suivi et d'évaluation des interventions, un système interactif d'informations climatiques pour faciliter la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre des politiques publiques.



La révision de la CDN pour mieux prendre en compte les résultats de sa première évaluation et considérer les nouvelles orientations de la SND 30 ;



L'amélioration du cadre de communication entre les acteurs au niveau national pour une meilleure lisibilité de l'action climatique ;



La mobilisation du secteur privé, pour une meilleure valorisation des opportunités qu'offre actuellement la finance climatique



Installation d'une agro-industrie en zone forestière : concilier préservation des écosystèmes et développement socioéconomique.



CONTRIBUTIONS DES PROJETS/PROGRAMMES DE LA GIZ À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

PROPFE (2016-2019)

Intégration des changements climatiques dans les politiques publiques

- Élaboration d'une stratégie nationale REDD+ définissant le cadre de mise en œuvre et du suivi d'un ensemble de projets REDD+ ;
- Appui à l'amélioration de la capacité dudit ministère à porter, suivre et coordonner les initiatives relatives au changement climatique ;
- L'élaboration et validation en 2018 des guides de préparation (canevas) des études de faisabilité et des documents descriptifs des projets REDD+ ;
- Appui à la réalisation de Notes d'Identification de Projet (NIP) REDD+ et au développement de cinq de ces projets, notamment avec le Programme National de Développement Participatif (PNDP) du MINEPAT ;
- Soutien à l'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC) pour la production de 5 études pour projeter les paramètres climatiques et déterminer les bilans climatiques dans les régions de l'Extrême Nord, du Sud-Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord.

Restauration des paysages et des forêts dégradés

- Appui à la mise en œuvre de la RPF : appui au MINFOF et au MINEPDED à l'élaboration du cadre stratégique national RPF avec l'appui de l'AUDA-NEPAD et Madagascar ;
- Accompagnement du groupe de travail national RPF et son secretariat technique. Le processus est en cours pour la formalisation d'un comité national intersectorielle RPF ;
- Vulgarisation de l'initiative AFR 100 au niveau national, plusieurs projet RPF sont en cours de démarrage.

Appui à la résilience des populations face aux changements climatiques

- Diffusion des foyers écoénergétiques (Foyers Améliorés) : fabrication, diffusion et utilisation des foyers améliorés ménagers (19.321 foyers améliorés trois pierres) et professionnels (126 foyers améliorés bil-bil) ont permis de sauvegarder 2.518 ha de forêts sèches et leur biodiversité et à atténuer le réchauffement climatique à raison de 26.458,6 teq d'émission de CO2 évitées.

Production et la diffusion de l'information climatique.

- Mise sur pied d'un bulletin climatique prévisionnel : les profils climatiques et les tendances qu'ils font ressortir ont servi de base pour la publication régulière des bulletins climatiques prévisionnels décennaires, trimestriels, et annuels.
- Mise en service du site web (<https://www.onacc.cm>) permettant de mettre en ligne tous les documents et études produites par l'ONACC.

Accès du public aux informations forestières et environnementales dans le cadre de l'APV FLEGT

- Le taux d'informations disponibles sur le site web du MINFOF est passé de 40 à 80 %. Ceci grâce à l'élaboration et la mise en ligne des recueils de textes juridiques des forêts et de la faune d'une part et de l'environnement d'autre part.

PROCISA (À PARTIR DE 11/2014)

Appui à la résilience de la production agropastorale dans le contexte du changement climatique :

- 73.000 petit(e)s exploitant(e)s ont participé à des formations de **Bonnes Pratiques Agricoles (BPA)** ou ont profité des services de conseil agropastoraux
- Dans trois (3) chaînes de valeur (cacao, pomme de terre, volaille), le projet a promu de méthodes de production intelligentes face au climat :
 - **CV cacao** : des systèmes de production résistants à la sécheresse dans le contexte d'agroforesterie ont été soutenus, diffusés et améliorés ; quinze (15) stations de séchage solaire et de fermentation ont été construites dans dix (10) coopératives ; des méthodes améliorées de taille des arbres et l'utilisation d'intrants écologiques ont été intégrées dans les pratiques de production du groupe cible
 - **CV pomme de terre** : des variétés résistantes au climat ainsi que des systèmes d'irrigation sur base d'énergie solaire ont été introduits dans les exploitations des régions d'intervention
 - **CV volaille** : la réfrigération de vaccins vétérinaires sur base d'énergie solaire ainsi que des bonnes pratiques d'élevage et fourragères adaptées ont été promues
- Dans la région du Centre, 2.500 personnes formées (CV cacao et pomme de terre) utilisent des méthodes de production intelligentes face au climat.

PADER (07/2016 – 09/2020)

Intégration des changements climatiques dans les politiques publiques :

- Contribution à l'élaboration de la SDSR/PNIA 2020-2030 (Stratégie de Développement du Secteur Rural/ Plan National d'Investissement Agricole) et intégration centrale des thèmes gestion durable des terres et extension de production basée sur des pratiques durables (par ex. culture du coton).

Appui à la résilience des populations face aux changements climatiques :

- Élaboration participative des plans d'utilisation des terres (PUT) basés sur une gestion durable et des règles d'utilisation des ressources naturelles Dans trois (3) bassins versants des communes du PADER.

Appui à la résilience de la production agropastorale dans le contexte du changement climatique

- 10.337 petit(e)s exploitant(e)s agricoles, dont 51 % de femmes, ont participé à des formations de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) ou ont profité des services de conseil agropastoraux.

CONTACTS UTILES

NOMS	RESPONSABILITÉS	CONTACTS
Prof. Paul TCHAWA	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur Comité Finance climatique • Point Focal Fonds Vert pour le Climat 	ptchawa@yahoo.fr paul.tchawa@minepded.gov.cm 00 237 696939011 / 222236016
Mme BEYALA Joséphine Thérèse Epe ELOUNDOU	Pont Focal Convention Biodiversité	theresejosy.mbarga@gmail.com josephine.eloundou@minepded.gov.cm 00 237 699903170 / 222229480
Prof BRING Christophe	Coordonnateur National REDD+	bringchristophe@yahoo.fr bring.christophe@minepded.gov.cm 00 237 699869354 / 222236966
M. KAGONBE Temothée	Point Focal CCNUCC Point Focal CDN	kagonbet@yahoo.fr temothee.kagonbe@minepded.gov.cm 00 237 699875590 / 677442731
Dr HAMAN Unusa	Point Focal GEF	00 237 699490110 hamanunusa@yahoo.fr unusa.haman@minepded.gov.cm
M. ABA'A ATEBA Théophile	Point Focal Fonds d'Adaptation	theophile.abaa@gmail.com 00 237 699358128
Prof. AMOUGOU Joseph Armathée	Directeur Général ONACC (Observatoire National sur les Changements Climatiques)	joearmathe@yahoo.fr 00 237 699903910 / 675074828
M. Sidi BARE	Secrétaire Exécutif du CILSS Conseil Interrégional de lutte contre la sécheresse dans le Nord	sidibare123@yahoo.fr 00 237 678294971 / 699659443

BP : 320 Yaoundé - Cameroun

Tél. : (237) 222.23.34.23

Fax : (237) 222.23.34.23

Site web : www.minep.gop.cm

www.sig-cameroun.org

Email : minep@minepded.gov.cm

